

SECTION ESPAGNOLE DE SAINT GERMAIN-EN-LAYE

2023

Le Lycée International de Saint-Germain-en-Laye est un établissement du Ministère de l'Éducation Nationale. Il intègre treize sections internationales. Contrairement à d'autres établissements publics ayant des sections internationales, sa caractéristique principale est que tous ses élèves doivent être inscrits dans une de ses sections: Allemande, Américaine, Britannique, Danoise, Italienne, Japonaise, Néerlandaise, Norvégienne, Polonaise, Portugaise, Russe, Suédoise et la Section Espagnole, fondée en 1980. Son caractère international, son ambiance multiculturelle et l'excellence de ses résultats académiques font du Lycée International l'un des plus prestigieux établissements de France.

Le nombre total d'élèves est d'environ trois mil. Néanmoins, étant donné que le Lycée International n'est pas en mesure d'accueillir tous les élèves inscrits, il a développé un réseau d'établissements partenaires dont les administrations restent indépendantes. De ce fait, les élèves sont distribués en fonction des places disponibles dans chaque établissement. Du point de vue de la Section espagnole, il n'y a aucune différence entre les différents établissements vis-à-vis de l'organisation et de la qualité de l'enseignement.

La Section espagnole compte environ 430 élèves. Ils sont inscrits à l'école Schnapper, au collège Marcel Roby et au Lycée International, tous les trois à St. Germain-en-Laye. Au Lycée International, on trouve les trois niveaux de l'enseignement obligatoire : école primaire (CP, CE1, CE2, CM1, CM2), collège (de 6ème à 3ème) et lycée (de 2nde à Terminale). Les trois établissements ont la même organisation académique et les mêmes professeurs. La Section espagnole accueille des élèves du CP à la Terminale mais elle n'assure pas de cours de Grande Section Maternelle.

L'Équipe pédagogique de la Section espagnole est composée par neuf professeurs. Les enseignants de la Section font leurs cours entièrement en espagnole. Il s'agit de fonctionnaires espagnols détachés en France par le Ministère espagnol de l'Éducation pour une période maximale de six ans.

De plus, une secrétaire, chargée d'assurer le travail administratif, et un documentaliste, qui gère les bibliothèques appartenant à la Section, font aussi partie du personnel de la Section espagnole. Ils sont employés par l'Association de parents.

ÉCOLE

L'enseignement au sein de la Section est le même pour tous ses élèves et se fait entièrement en espagnol. Néanmoins, du point de vue administratif, on trouve trois cas différents :

- Élève à plein temps à l'école Schnapper
- Élève à plein temps à l'école du Lycée
- Élève "externé " à l'école du Lycée

Elève à plein temps : l'élève suit sa formation en français et en espagnol dans le même établissement, que ce soit à l'école Schnapper ou à l'école du Lycée.

Elève " externé " (ceci n'est possible qu'à l'école du Lycée) : l'élève suit sa formation en français dans l'établissement de son secteur de résidence et, deux demi journées par semaine, il se rend au Lycée International pour suivre sa formation en espagnol. **Tous les transports sont à la charge des familles.**

Les parents d'élèves demandant d'inscrire leurs enfants en CP peuvent exprimer leurs préférences entre ces trois options. Néanmoins, les places les plus difficiles à obtenir sont celles de l'école du Lycée à plein temps à cause de leur nombre très limité (sept élèves par Section). **Les élèves résidant à Saint Germain-en-Laye seront inscrits de préférence à l'École Schnapper.**

Entre CE1 (2º de primaria) et CM2 (5º de primaria), les seules places disponibles sont comme élève à plein temps à l'école Schnapper ou comme élève " externé " à l'école du Lycée. Les places comme élève à plein temps à l'école du Lycée, très restreintes en nombre, sont réservées aux élèves « externés » ayant au préalable exprimé leur volonté de devenir des élèves à plein temps. Finalement, c'est l'Administration française qui octroie les places à plein temps à l'école du Lycée.

Le service de restauration est proposé aux élèves de CP de l'école du Lycée International.

Les parents des élèves ayant obtenu une place à l'école Schnapper et ne résidant dans le secteur de l'école doivent demander une dérogation auprès du personnel du Centre administratif de la mairie de Saint Germain-en-Laye. Il s'agit d'une démarche, à la charge des familles, ayant pour but d'avoir une autorisation de la mairie pour que l'enfant puisse être inscrit dans un établissement de la municipalité différent de celui de son secteur de résidence.

Le service de restauration de quatre jours par semaine est accordé automatiquement aux élèves dont les deux parents travaillent. Pour les autres enfants, la mairie de Saint Germain-en-Laye ne propose ce service que deux jours par semaine. Finalement, des cas particuliers sont étudiés au cas par cas à la mairie. Quoi qu'il en soit, la Section espagnole ne s'occupe en aucun cas d'aucune de ces démarches administratives.

COLLÈGE

Le collège est l'établissement de niveau secondaire qui, à l'issue de l'école élémentaire, accueille tous les enfants scolarisés. Ils y suivent quatre années de scolarité : sixième, cinquième, quatrième et troisième. Dans le système espagnol, ce niveau équivaudrait à la dernière année de l'enseignement primaire (6º) et les trois premières années de l'enseignement secondaire obligatoire (ESO).

Les élèves de la Section peuvent être inscrits ou au collège Marcel Roby de Saint Germain-en-Laye ou au collège du Lycée International. Du point de vue de la Section, l'enseignement est le même dans les deux cas : quatre heures de cours de Langue espagnole et deux heures de Histoire en espagnol, enseignées par les professeurs de la Section. Les autres matières sont enseignées en français par les enseignants du Ministère de l'Education Nationale. Néanmoins, si les élèves du collège Marcel Roby suivent les cours de la Section à la place de certaines matières des programmes français (arts plastiques, technologie et musique), les élèves inscrits au Lycée International ont six heures de cours de plus par semaine qu'un autre collégien en France. C'est la raison pour laquelle il n'y a pas de récréations au Lycée International et que la charge de travail de ses élèves est très importante.

Les places de la Section au collège Marcel Roby sont réservées généralement aux élèves provenant de l'école Schnapper. De leur côté, les élèves du Lycée International continuent généralement leur scolarité au sein du celui-ci. À la fin de l'enseignement primaire, une Commission d'affectation autorise ou refuse le passage des élèves du CM2 en sixième en fonction de leurs dossiers académiques et du nombre de places disponibles. C'est en tout cas aux autorités françaises d'accorder le passage au collège.

LYCÉE

À la fin du collège, une nouvelle commission d'affectation décide de la pertinence de continuer dans ce système d'enseignement biculturel.

À partir de la seconde, les élèves de la Section suivent huit heures de cours en espagnol (qui s'ajoutent au nombre d'heures normal d'un lycéen français) : quatre heures hebdomadaires de Langue et Littérature espagnole et quatre heures hebdomadaires d'Histoire et Géographie. Une nouvelle fois, nous signalons l'effort et la motivation que cela demande aux élèves.

Le but de la Section est la réussite de ses élèves à l'Option International de Baccalauréat (OIB). Il s'agit d'une épreuve spéciale qui valide un niveau avancé dans la langue de la section concernée, en plus des connaissances exigées à un lycéen français quelconque.

Quant aux élèves de la Section espagnole, le BFI comprend cinq épreuves :

Une épreuve écrite et une autre orale en Littérature (Approfondissement Culturel et Linguistique) et en Histoire-Geo. En plus, une épreuve orale en Connaissance du Monde.

Les élèves ayant réussi, en plus des épreuves de l'Éducation Nationale, les cinq épreuves spécifiques à la Section espagnole¹, ils auront droit au diplôme de Bachiller délivré par le Ministère espagnol de l'éducation, c'est à dire, le même diplôme obtenu par les élèves étudiant en Espagne.

LE PROGRAMME « FRANÇAIS SPÉCIAL »

Une des particularités du Lycée International est d'avoir mis en place un programme, "Français special", adressé aux élèves, du CE1 à la Seconde, tout juste arrivés en France et qui ne parlent pas le français.

Parmi ces élèves, qui arrivent généralement d'Espagne ou d'un pays hispanophone, la Section espagnole sélectionne ceux qui ont les meilleurs dossiers académiques et qui montrent une grande motivation pour intégrer le Lycée International. Puis, ils doivent passer des épreuves spécifiques réalisées par des professeurs français.

Les élèves qui réussissent ces épreuves intègrent, pendant leur première année au Lycée, des classes spéciales, celles des élèves tout juste arrivés en France et ne parlant pas le français. Au sein de ces classes, appelées « classes FS » (français spécial), les élèves suivent un enseignement spécifique qui leur permettra d'intégrer des classes normales au bout d'un an, ou plutôt si l'avis du Conseil de classe y est favorable.

Étant donné qu'actuellement l'administration française ne compte pas assez d'enseignants pour créer une classe de FS par niveau d'étude, il a été nécessaire de créer des classes de doubles niveaux (par exemple, en mettant ensemble des élèves de 6ème et de 5ème et de 4ème/3ème).

BACCALAURÉAT FRANÇAIS INTERNATIONAL (BFI) ET DIPLÔME ESPAGNOL DE BACHILLER

À la fin de ses études au sein de la Section espagnole et après avoir réussi des épreuves spécifiques en français et en espagnol, l'élève obtient le diplôme de Baccalauréat Français International (BFI).

¹ Pour réussir les épreuves en espagnol du BFI, l'élève devra obtenir une note au moins égal à 10 sur 20 à chacune des cinq épreuves.

Depuis 2010, le gouvernement espagnol prévoit, par le décret 102/2010, la remise du Diplôme de Bachiller à tous les élèves des sections espagnoles en France qui aient réussi les épreuves en français du BFI et les épreuves des matières spécifiques de la Section.

HORAIRES

	PRIMAIRE	COLLÈGE	LYCÉE
LYCÉE INTERNATIONAL	8h45-12h00 13h30-16h15	8h55-17h05	8h00-17h05
ÉCOLE SCHNAPPER	8h30-11h30 13h30-16h30		
COLLEGE MARCEL ROBY		8h25-17h30	

PRIMAIRE: CLASSES DE LA SECTION

- **CP** Lundi - après-midi y Mercredi - matin
- **CE-1** Lundi - matin y Jeudi - après-midi
- **CE-2** Mardi - matin y Vendredi - après-midi
- **CM-1** Mardi - après-midi y Vendredi – matin
- **CM-2** Lundi - après-midi y Jeudi - matin

CORRESPONDANCE DES SYSTÈMES ÉDUCATIFS FRANÇAIS ET ESPAGNOL

Les sections internationales espagnoles en France sont présentes à l'école primaire, au collège et au lycée, et préparent les élèves au diplôme national du Brevet "Option Internationale" et au diplôme du Baccalauréat (BFI).

Tabla de equivalencias Table d'équivalences	
S.E. Español	S.E. Français
1º de infantil	Petite Section
2º de infantil	Moyenne Section
3º de infantil	Grande Section
1º de primaria	Cours préparatoire (CP)
2º de primaria	CE1
3º de primaria	CE2
4º de primaria	CM1
5º de primaria	CM2
6º de primaria	Sixième " 6 ^{ème} "
1º de ESO	Cinquième " 5 ^{ème} "
2º de ESO	Quatrième " 4 ^{ème} "
3º de ESO	Troisième " 3 ^{ème} "
4º de ESO	Seconde " 2 ^{de} "
1º Bachillerato	Première " 1 ^{ère} "
2º Bachillerato y Titulo de Bachiller	Terminale et Diplôme de Baccalauréat

ADRESSES DES CENTRES D'ENSEIGNEMENTS DE LA SECTION ESPAGNOLE

Lycée International

2 bis, rue du Fer à Cheval
78100 Saint Germain en Laye Tel. 01.30.61.44.71 Fax
01.34.51.49.03
seccion.stgermain@mecd.es

Collège Marcel Roby

3, rue de la Rochejacquelein
78100 Saint Germain en Laye.
Tel. 01.39.10.25.90
Fax 01.39.10.25.82

École Schnapper

26, rue Schnapper
78100 Saint Germain en Laye
Tel. 01.39.73.58.68

